

LES POSTES OCCUPÉS PAR LES FEMMES AU MINISTÈRE DE
L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Si elle n'est pas trop satisfaite de ce qui se passe dans le secteur privé, et peut-être dans le secteur public, veut-elle nous expliquer pour quelle raison dans son ministère à elle, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il n'y a que 5 p. 100 de femmes dans la catégorie gestion, alors qu'il y en a 80 p. 100 aux postes inférieurs de la catégorie soutien administratif?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, il est évident que le député ne comprend pas la promotion comme la plupart des gens. La promotion, ce n'est pas l'imposition de pourcentages arbitraires. La promotion, c'est une action qui s'en prend à la discrimination systématique; et parce qu'elle s'en prend à la discrimination systématique, il va falloir un certain temps pour que les femmes parviennent au sommet. Je conseille au député d'examiner la promotion et ses modalités d'application. Peut-être sera-t-il alors en mesure de nous donner l'appui qu'il faudrait.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'ACHEMINEMENT DU BILL C-43

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Le ministre a parlé de faciliter l'accès aux arts et à la culture, mais ce que lui et son gouvernement ont réalisé jusqu'ici à l'égard de la liberté d'information est absolument pitoyable. Le ministre a-t-il à ce point trompé ses collègues et le premier ministre que ce dernier se croit obligé de dire que le gouvernement craint de présenter un bill, de peur d'avoir à divulguer les documents du cabinet alors que le ministre sait pertinemment que l'article 21 du bill prévoit une exemption pour les documents du cabinet? Dans les circonstances, quelle est l'attitude du ministre des Communications à l'égard de ses collègues et du premier ministre?

Quand verrons-nous enfin le ministre donner suite aux engagements qu'il a pris lorsqu'il s'est tellement glorifié d'avoir présenté le bill C-43?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député raffole des grands effets de manche. Nous sommes tous au courant.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce sont des faits et non des effets, madame le Président.

M. Fox: Nous connaissons tous le député pour ses talents de comédien. Les faits n'ont pas changé d'un iota depuis que je lui ai répondu à la Chambre il y a une ou deux semaines. Il sait pertinemment que le front commun des provinces dirigé par le

Questions orales

procureur général conservateur de l'Ontario et soutenu à fond par l'ancien procureur général néo-démocrate de la Saskatchewan a été dissout.

J'ai dit sans équivoque qu'il n'est plus question d'aborder l'accès à l'information avec un bill uniformisé car cela n'intéresse plus les provinces.

Néanmoins, dans la lettre m'annonçant la dissolution de ce front commun provincial créé par le procureur général de l'Ontario on m'a de nouveau fait savoir ce qui inquiète les procureurs généraux des provinces dans le libellé du bill. Depuis, l'Association du barreau canadien nous a également fait connaître son point de vue que l'on a joint à la documentation communiquée à mes collègues du cabinet qui devront décider si ce bill doit être représenté à la Chambre sous sa forme actuelle ou s'il faut lui apporter quelques changements afin d'avoir un projet de loi bien conçu et réalisable qui facilitera au maximum l'accès à l'information.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ces modifications sont généralement présentées au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Cela fait des semaines que le premier ministre essaie d'échapper au comité.

M. Crosbie: Et de le berner.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pourquoi le ministre ne veut-il pas comparaître devant le comité pour régler cette question?

LA PRÉSENTATION D'AMENDEMENTS AU COMITÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre sait que nous avons presque terminé l'examen du projet de loi sur l'accès à l'information. Le ministre sait que si nous pouvons éviter les arguties du NPD...

Une voix: Les sujets d'arguties ne manquent pas.

M. Baker (Nepean-Carleton):... que nous pourrions terminer en trois ou quatre bonnes séances. Il sait que nous lui avons promis de compléter l'étape de la troisième lecture en une journée. En d'autres termes, madame le Président, il n'y a absolument rien qui empêche que le projet de loi soit adopté au 30 juin, à moins que le gouvernement n'y tienne pas. Le ministre en informera-t-il ses collègues? Leur conseillera-t-il de faire diligence? Les incitera-t-il à venir présenter au comité les amendements qu'ils pourraient avoir à proposer pour que nous ayons enfin au Canada une loi sur la liberté d'information? Il s'en faut de si peu. Le seul obstacle à ce moment-ci serait ou les arguties du Nouveau parti démocratique ou un recul du gouvernement du Canada sur la question.

Mme le Président: A l'ordre. C'est la deuxième fois que la question est posée dans les mêmes termes. Il ne faudrait pas y revenir une fois qu'elle a été posée. Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre brièvement?